République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-19DCC050326-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 5 mars 2026	N° 19dcc050326

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 5 mars 2026, à 17h30 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Yves LE GOFF, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, Karine HELIES, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Daniel GODEC, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Jacques LUCAS, Bernard CALVARIN, Nadège HAVET, André BEGOC, Guy TALOC

Excusé(s) : Sylvie RICHOUX donne pouvoir à Marcel LE FLOC'H (jusqu'à son arrivée), Marie Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Marie BOUSSEAU donne pouvoir à Catherine LE ROUX, Danielle FAVE donne pouvoir à Jean-Luc CATTIN, Yannig ROBIN donne pouvoir à Andrew LINCOLN, Nadine ABJEAN, Caroline PRIGENT, Nadine KASSIS, Annick LE GUEN, Ludovic MORIN, Alain FLOUR,

Amitié Bretagne Madagascar - subvention au titre de la Loi Oudin Santini au titre de l'année 2026

Le Pays des Abers apporte son aide financière sous la forme de subvention forfaitaire annuelle, dans le cadre de la loi Oudin-Santini (moins de 1% des ressources qui sont affectées aux budgets de l'eau et de l'assainissement).

L'association « Amitiés Madagascar Bretagne », a bénéficié d'une subvention de 2 000 €/an en 2023.
L'association « Amitiés Madagascar Bretagne » a adressé un dossier de demande de subvention de l'ordre de 4000 € au titre de 2026 dans le cadre de la loi Oudin Santini (la demande effectuée en 2025 n'ayant pas été reçue et instruite par nos services).

A ce titre, l'association nous a adressé ses rapports d'activités et projets.

Le conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement réuni le 28 janvier 2026 s'est prononcé favorablement à cette attribution.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver l'attribution de la subvention sollicitée par « Amitiés Madagascar Bretagne ».

Fait et délibéré à Plabennec
le 11 mars 2026,

Le Président,
Monsieur Jean-François TREGUER

COMMUNAUTE de COMMUNES 29860 PLABENNEC du Pays des ABERS